

(N° 116.)

---

## SÉNAT DE BELGIQUE.

---

SÉANCE DU 9 JUILLET 1844.

---

### **Rapport de la Commission des Naturalisations, sur la demande de Naturalisation ordinaire du sieur *Louis Joseph Marie Boucherit*, cabaretier à Gand.**

MESSIEURS,

Le sieur Louis Joseph Marie Boucherit s'est adressé au Roi, par requête datée du 20 juillet 1840, pour obtenir la Naturalisation ordinaire.

Le Pétitionnaire est né à Hambourg, le 26 décembre 1813, d'un père français, alors ouvrier militaire, et en 1814 il est arrivé à Anvers; depuis cette époque il a toujours résidé en Belgique où il a rempli les obligations de la milice.

L'article 133 de la Constitution aurait pu lui être applicable s'il avait fait la déclaration qui y est indiquée.

Successivement gardien dans la prison de St.-Bernard, puis soldat, puis préposé de 2<sup>e</sup> classe dans les douanes, il est actuellement cabaretier à Gand, et n'a pas d'autre moyen d'existence. Les autorités qui ont été consultées, tout en reconnaissant qu'aucunes plaintes n'ont été portées à sa charge, rendent un témoignage défavorable à sa moralité.

Sa demande a été prise en considération dans la Chambre des Représentants par 29 suffrages contre 20.

Le Duc D'URSEL.